

Enseignements et stages

ACTIVITES DE PLEINE NATURE

UFR STAPS / SUAPS

Université de Poitiers

Règlement général



SUAPS

Service
Universitaire des
Activités
Physiques et
Sportives



STAPS
UNIVERSITÉ DE
POITIERS

Règlement général

L'Université de Poitiers, via l'UFR STAPS et le SUAPS, propose aux étudiants et personnels, des enseignements et des stages d'activités physiques et sportives de pleine nature.

Les enseignements et les stages STAPS/SUAPS ont pour objectif d'amener le plus grand nombre à découvrir, prendre du plaisir, se former et/ou se perfectionner, valider des compétences d'intervention (STAPS) dans des activités physiques et sportives, notamment de plein air, peu accessibles.

1° Ces enseignements et stages à vocation sportive, de découverte, de formation dans le cadre universitaire permettent aux participants de s'immerger dans des activités et leur milieu, d'en découvrir les spécificités et d'en acquérir les principes nécessaires à une future pratique lucide et éclairée, notamment en terme de sécurité. Dans le respect du cadre réglementaire de formation et d'évaluation, ces stages peuvent permettre une montée en compétence d'intervention pour les étudiants.

2° En cas de coûts complémentaires lors des stages, ceux-ci sont supportés en grande partie par l'établissement.

Une participation financière peut également être demandée aux participants, notamment pour les frais d'hébergement/restauration.

Le programme indicatif, le plan de transport et les informations utiles sont fournies aux participants. Des changements sont possibles en fonctions des contraintes logistiques, météorologiques et sécuritaires liées à l'activité.

Toute inscription et paiement, vaut acceptation du règlement des stages ;

3° Tout participant s'engage au respect des membres du groupe, de la structure accueillante (règlement spécifique, encadrants, personnels, bâtiment, matériel) et des consignes nécessaires au bon déroulement du stage.

Les enseignements et stages se déroulant dans la cadre de l'offre universitaire, chaque participant porte l'image de l'Université de Poitiers, établissement de formation, de recherche et d'excellence, notamment lorsque les activités se déroulent en dehors des sites universitaires ;

4° Les stages, outre les activités, sont des lieux de partage, de découverte, de bien-être et d'échanges. Il est donc nécessaire que chacun participe au bon fonctionnement du séjour (participation aux tâches inhérentes à la vie en groupe, respect des temps de repos, présence aux temps de regroupement) ;

5° Les pratiques sportives proposées lors des enseignements et stages STAPS/SUAPS permettent aux étudiants et personnels de découvrir des activités physiques et sportives le plus souvent de pleine nature, dans des milieux variés et incertains.

Ces pratiques nécessitent une attention toute particulière aux consignes d'encadrement et de sécurité (itinéraires, météo, équipement, comportement, horaires, alertes) qui sont détaillées dans des protocoles propres à chaque activité. Les participants sont informés de ces protocoles mis en œuvre par les enseignants. Les activités programmées sont assurées dans le cadre du contrat souscrit par l'Université de Poitiers.

Des niveaux minimums de pratique peuvent être exigés sur certains stages en fonction de la difficulté et de l'engagement des activités envisagées.

6° Tout manquement avéré aux règles de bonne pratique pourra être sanctionné par un rapatriement immédiat sur Poitiers, aux frais du participant sur décision de l'enseignant responsable du séjour sur place et avec suite éventuellement à son retour du conseil de discipline de l'Université.